

Manifestation des autocaristes : la Ville de Paris déterminée à réduire la pollution de l'air

Les fédérations d'autocars manifestent aujourd'hui dans Paris. La Ville de Paris réaffirme la nécessité de lutter contre la pollution de l'air liée au trafic routier et l'objectif de sortie du diesel, face à un enjeu majeur de santé publique. Elle rappelle également l'importance des autocaristes pour le tourisme à Paris, et le dialogue permanent qui a été organisé entre la Ville et les représentants des autocaristes.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et son adjoint Christophe Najdovski mettent en place, depuis deux ans, un plan de lutte inédit en France pour lutter contre la pollution de l'air liée au trafic routier. Ce plan ambitieux met en place une série de mesures pour réduire la place des véhicules polluants, et favoriser les modes de transports écologiques (véhicules électriques et hybrides, vélo, etc.). Il prévoit notamment un objectif de sortie du diesel en 2020 pour tous les véhicules, y compris les autocars.

Afin d'accompagner les professionnels vers cette transition énergétique indispensable, la Ville de Paris a multiplié depuis 2 ans les initiatives de dialogue avec l'ensemble des automobilistes concernés, y compris les autocaristes. Les fédérations des autocaristes, dont une partie manifeste aujourd'hui Place de la Nation, ont ainsi été reçues à de très nombreuses reprises par la Ville de Paris.

Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé des sports et du tourisme, les recevra une nouvelle fois aujourd'hui. A cette occasion, il rappellera le rôle stratégique de ce secteur pour le tourisme à Paris. Et poursuivra le dialogue que la Ville de Paris a engagé de longue date avec eux afin que la filière développe les solutions technologiques qui permettent de répondre aux exigences environnementales.

En fonction du retour d'expérience des prochains mois sur la mise en place des vignettes et de la zone de circulation restreinte, la Ville de Paris recevra à nouveau les fédérations des autocaristes afin de préciser le calendrier des restrictions en 2017.

Concernant la hausse des tarifs de stationnement pour les autocars, la Ville de Paris rappelle que les évolutions tarifaires mises en place le 1er janvier 2017 prévoient des augmentations de tarifs ciblées sur les véhicules les moins propres (Euro 4) qui représentent une minorité d'usagers (sur

la totalité des autocars déclarés sur le site du PASS Autocar, les autocars EURO 4 représentent 11% contre 46% d'EURO 5 et 43% d'EURO 6). Les tarifs de stationnement de ces autocars EURO 4 restent néanmoins très corrects, une journée de stationnement coutant environ 3 euros par passager, l'équivalent d'un trajet aller-retour en transports en commun.

Au contraire, pour les véhicules les plus vertueux (Euro 6, GNV et Electrique), les tarifs sont stables et très bas (1€ par passager et par jour, voire moins). Ainsi, un autocar vertueux paiera une journée de stationnement 25 centimes par voyageur contre 75 centimes à Rome ou 59 cts à Londres.

La Ville de Paris tient par ailleurs à rappeler l'ensemble des mesures qu'elle met en place pour accompagner et faciliter le quotidien des autocaristes :

- le maintien depuis 2014 d'une politique de tarification environnementale du stationnement pour favoriser les véhicules les plus propres ;
- la simplification prochaine de la grille tarifaire pour plus de lisibilité ;
- la diminution du tarif de nuit, pour favoriser le remisage dans les parcs souterrains et éviter le stationnement sauvage sur l'espace public ;
- la mise en place du Pass autocars ;
- un stationnement facilité malgré la densité du territoire parisien avec 462 emplacements dans Paris (soit autant que Londres ou Berlin qui sont des villes beaucoup plus grandes et moins denses) ;
- la possibilité de faire des déposes-reprises à proximité immédiate des établissements hôteliers, scolaires, sportifs et culturels et sur les aires de livraison en zone touristique depuis 2015 ;
- la mise en place prochaine d'une information en temps réel sur la disponibilité des emplacements dans les parcs fermés, et bientôt sur le parc du cours la Reine grâce à la pose de capteurs sous les emplacements de stationnement ;
- le développement d'ici l'été 2017 d'une application mobile pour pouvoir payer son stationnement plus facilement et repérer les places disponibles en temps réel ;
- pour les abonnés, le remplacement des cartes d'accès aux parcs par un boitier sans contact permettant la reconnaissance automatique et l'ouverture des barrières.

Contact presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61